

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 février 2022 en session ordinaire.

Ouverture de la séance à 19h30

Présents : ABRIAT Fabian, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LABORDERIE Nathalie, LAFFONT Eric, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine.

Représentés : BASTIDE Estelle a donné procuration à FIORITO Samuel, LASSALLE Caroline a donné procuration à NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie a donné procuration à COLLOT Sébastien.

Absents : -

## A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal ;
- Délibération demande de subvention DETR pour les travaux de l'appartement au-dessus de l'école ;
- Délibération approbation du rapport de qualité et prix des gestions des déchets 2019 & 2020 ;
- Délibération ouverture par anticipation des crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022- budget commune.
- Délibération mise à jour du tableau des effectifs ;
- Divers.

1. **Approbation du dernier compte rendu du Conseils municipal du 16/12/2021.**

Approbation du compte rendu du 16/12/2021.

2. **Délibération demande de subvention DETR pour les travaux de l'appartement au-dessus de l'école.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'amélioration de l'appartement au-dessus de l'école soumis à la location.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 8 695 HT.

**PLAN DE FINANCEMENT provisoire**  
**Amélioration appartement au-dessus de l'école : VMC / isolation**

CONSEIL DEPARTEMENTAL	45 %	3 912 €
DETR	35 %	3 043 €
AUTOFINANCEMENT	20 %	1 739 €
MONTANT TOTAL HT		8 695 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DE SOLLICITER** Une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de l'Etat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

3. **Délibération approbation du rapport de qualité et prix de gestion des déchets 2019 et 2020.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports de qualité et prix de gestion des déchets 2019 - 2020.

Après présentation de ces rapports, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte des rapports 2019 et 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté de communes grand sud Tarn et Garonne.

4. **Délibération ouverture par anticipation des crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022– budget commune.**

Délibération annulée, selon nouvelles directives de la DGFIP, les soldes sont suffisant.

## 5. Délibération mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande du CDG82, il est nécessaire d'établir un tableau des effectifs de notre personnel.

Monsieur le Maire énumère les postes pourvus : (les contrats aidés ne doivent pas figurer sur le tableau : le poste d'Agent Polyvalent - service cantine, Ménage n'apparaît donc pas sur le tableau ci-dessous.

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Date d'effet	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Adjoint technique territorial	Adjoint technique.	1	20 heures	16/06/2018	1	0
Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles.	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles élémentaires.	1	24 heures	01/09/2011	1	0
Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles.	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles élémentaires.	1	20 heures	29/07/2021	1	0
Adjoint administratif territorial.	Adjoint administratif territorial.	1	28 heures	01/01/2022	1	0

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

Acceptent les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cour.

## 6. Divers.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etat propose une aide financière pour des capteurs de CO2 dans les établissements d'enseignement.

Il explique qu'après avoir consulté le Directeur de l'école, celui-ci aimerait bien avoir 2 capteurs (1 pour les primaires et un second pour les maternelles). Le prix moyen d'un capteur de CO2 est de 72 € TTC l'unité. Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité donnent un avis favorable pour l'achat de 2 capteurs de CO2 pour l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h30.

Le Maire  
Christian MOURIAU

